

# LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)  
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES

(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.00  
CANADA ET ETATS-UNIS - 1.50 PAR AN.  
UNION POSTALE - - FRS 15.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

## ASSOCIATION DE PREVOYANCE ET DE SECOURS MUTUELS DES BOUCHERS DE MONTREAL

L'assemblée bi-mensuelle régulière de cette association a eu lieu le 13 courant au Monument National.

La première partie de la séance a été consacrée à l'expédition des affaires de routine, telles que l'approbation des comptes et l'adoption des minutes de la séance précédente.

Sur proposition de M. Poitras, secondé par M. H. Dubuc, M. Aubertin est élu membre de l'Association.

M. Jeannotte appelle l'attention des membres de l'Association sur des plaintes faites au sujet de l'inspection aux abattoirs de l'Est. D'après les informations de M. Jeannotte, l'inspection ne serait pas faite comme elle devrait l'être.

Sur proposition de M. Jeannotte, secondé par M. H. Lambert, un comité spécial composé de MM. Jeannotte, Paré, Martel et P. Bédard, a été chargé de s'enquérir des plaintes portées contre l'inspecteur, et de faire rapport à la prochaine assemblée.

La séance a ensuite été ajournée.

## LE COMMERCE ET LES ELECTIONS

La dissolution de la Chambre des Communes sera peut-être un fait accompli au moment où paraîtront ces lignes. Les apparences, en tous cas, sont que les électeurs seront très prochainement convoqués en leur comices pour faire choix de leurs représentants au Parlement fédéral.

Nous sommes, en un mot, à la veille des élections générales et nous croyons qu'il n'est pas inutile de rappeler aux commerçants combien il leur importe que leurs intérêts soient convenablement représentés dans une Chambre qui vote les lois régissant toutes les matières se rapportant au commerce, à la navigation, aux voies et moyens de transport, au tarif des douanes, etc., etc.

"Le Prix Courant" croit devoir attirer l'attention des diverses associations de commerçants sur l'opportunité d'étudier dans leurs assemblées prochaines, les moyens à prendre pour que la classe commerciale ait à la Chambre des représentants qualifiés en plus grand nombre. Il ne manque pas parmi les commerçants actuels ou les anciens commerçants retirés des affaires d'hommes d'une valeur réelle qui, s'ils étaient membres du Parlement, apporteraient à l'étude et à l'examen des questions commerciales qui se présentent chaque année à la Chambre des Communes, une voix autrement autorisée que celle des politiciens de profession.

Chaque parti a ses candidats et ces candidats sont choisis par le parti, plus à cause de leur attachement au parti qu'en raison de leur valeur morale et intellectuelle, de leur expérience des affaires publiques et de leur dévouement aux intérêts du pays.

Les deux partis qui se disputent le pouvoir n'ont guère pour différence que le nom, et le nom importe peu. Ce qui importe d'avantage c'est, nous le répétons, la valeur morale et intellectuelle des hommes à qui l'électorat confie la mission souveraine de faire et de défaire les lois.

Dans un pays jeune comme le nôtre il nous faut des hommes de progrès, d'initiative, d'énergie, qui s'attellent résolument à la tâche de développer nos ressources et nos industries déjà existantes, et de susciter de nouvelles sources de travail et de production.

Aucune des industries existantes au pays ne devrait être vouée à la ruine par des réductions de tarif préférentiel accordé à aucune puissance.

C'est pourquoi, à la veille d'élections générales, nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs, commerçants et industriels que leur intérêt leur recommande de prendre une part active au choix des candidats.

"Faites-nous de la bonne politique," a-t-on dit avec raison, "et nous ferons de bonnes affaires."

## CONDITIONS DE PAIEMENTS

La question de savoir si le temps n'était pas venu de fixer les conditions de paiements sur de nouvelles bases a été agitée à une assemblée de la Canadian Wholesale Hardware Association, la semaine dernière. On proposait le terme de 2 pour cent à 30 jours ou 60 jours net au lieu de 90 jours net.

Après discussion approfondie les membres de l'Association en sont arrivés à la conclusion que la question n'était pas encore suffisamment mûre; que, pour quelques parties du pays, il serait trop tôt de raccourcir les délais de paiement, car pour certaines localités diminuer la longueur du crédit serait mettre obstacle à leur développement.

Toutefois, on peut dire de manière certaine que cette même question sera remise sur le tapis à brève échéance et que le commerce de gros pourrait être en quelque sorte obligé de limiter le crédit à 60 jours, c'est-à-dire d'appliquer au commerce de détail les conditions de paiement que les manufacturiers semblent vouloir imposer au commerce de gros.

## Promotion

M. John P. Oram, autrefois de New Glasgow, N.E., est arrivé à Montréal le 3 courant pour prendre la direction provinciale de The National Life Assurance Co. of Canada pour la Province de Québec et il est déjà résolument à l'oeuvre.

La National Life est déjà bien établie dans la Province de Québec et le directeur gérant, M. R. H. Matson, a droit à des félicitations pour le choix qu'il a fait dans la personne de M. Oram qui est appelé à remplir un des postes les plus importants en rapport avec cette compagnie.

Les amis de M. Oram dans les différentes parties du Canada apprendront sans doute avec plaisir la nouvelle de sa promotion.